

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **10 octobre 2016**

Décision n° **CP-2016-1201**

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : Restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - Lots n° 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 13 - Autorisation de signer l'avenant n° 1 pour le lot n° 5, n° 2 pour le lot n° 8, n° 3 pour les lots n° 4, 9 et 13, n° 4 pour les lots n° 2, 6, 7, 10 et 11

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 30 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 11 octobre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mme Brugnera, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Frier (pouvoir à M. George), Baume (pouvoir à M. Charles).

Absents non excusés : M. Barge.

**Commission permanente du 10 octobre 2016****Décision n° CP-2016-1201**

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : **Restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - Lots n° 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 13 -  
Autorisation de signer l'avenant n° 1 pour le lot n° 5, n° 2 pour le lot n° 8, n° 3 pour les lots n° 4, 9  
et 13, n° 4 pour les lots n° 2, 6, 7, 10 et 11**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 27 septembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision n° 004-CG du 21 janvier 2013, la Commission permanente du Conseil général du Rhône a autorisé la signature de marchés publics de travaux pour la restructuration du collège Jean-Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or. Ces marchés répartis en 16 lots représentaient un montant total de 5 980 400,58 € HT, soit 7 176 480,70 € TTC.

Dès le début du chantier, en janvier 2014, des modifications de programme demandées par la nouvelle principale du collège arrivée à l'été 2013 ont fait l'objet d'un travail d'adaptation et de modifications étudiés par la maîtrise d'oeuvre en accord avec le Conseil général du Rhône.

Les modifications en plan sont :

- pour le bâtiment B : la création, au rez-de-chaussée, d'un espace projet et de 2 espaces de rencontre au sein du hall d'accueil et la création d'une vitrine d'exposition pour l'enseignement en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). L'organisation de la zone administration a également été largement modifiée et cela a impacté son cloisonnement.

- pour le bâtiment C, au rez-de-chaussée : la création d'une banque d'accueil dans le bureau des assistants d'éducation, la création d'un espace passerelle pour l'accueil des élèves en décrochage et la modification des salles d'études 1 et 2 et foyer. L'ensemble étant adapté au projet éducatif de l'établissement en matière d'autonomie. De plus, le sol PVC de la circulation principale distribuant tous les locaux du rez-de-chaussée et donnant sur la cour extérieure est remplacé par du carrelage mieux adapté à l'usage "hall d'entrée".

- au R+3 : la salle de science physique chimie C31 est aménagée en îlots, plutôt qu'avec des paillasses positionnées face au tableau professeur.

- pour le bâtiment SEGPA : la création d'un local entretien dans l'espace vente distribution magasinage, les modifications du réseau d'évacuation des eaux de l'atelier habitat et la suppression des volets roulants en imposte pour les zones d'activités des ateliers.

Enfin, d'autres ajustements techniques et de régularisation de travaux du marché de base non réalisés nécessitent d'être pris en compte par des modifications de marchés dans chacun des lots concernés.

Il résulte de ces modifications des dépenses supplémentaires qui modifient le montant initial des marchés, et notamment ceux correspondant aux :

- lot n° 2 : gros œuvre,
- lot n° 4 : menuiseries extérieures,
- lot n° 5 : isolation extérieures, façades,
- lot n° 6 : structure métallique, métallerie,

- lot n° 7 : menuiseries intérieures bois,
- lot n° 8 : faux plafonds,
- lot n° 9 : plâtrerie, peinture,
- lot n° 10 : sols souples,
- lot n° 11 : carrelages faïences,
- lot n° 13 : électricité CF et cf.

Des travaux supplémentaires sont donc prévus par le biais d'avenants pour chacun des lots suivants :

Lot n° 2 : gros œuvre :

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13066A-00 le 2 novembre 2013 à l'entreprise Paquien, pour un montant de 398 800,00 € HT, soit 478 560,00 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 4, il est prévu la mise en accessibilité des bungalows, qui n'a pas été réalisée et l'intervention sur une barrière complémentaire en raison de la modification de la zone de chantier adaptée au collège.

Dans le bâtiment B :

- une provision pour la reprise des tableaux non utilisée en raison des travaux non réalisés,
- des voiles béton pour des travaux complémentaires non prévus au marché initial,
- la démolition d'auvent béton pour des travaux complémentaires non prévus au marché initial,
- les passages dans le vide sanitaire pour des travaux complémentaires non prévus initialement,
- les raccords de chape ponctuels pour des travaux complémentaires demandés car la chape existante était abimée.

Dans les bâtiments A et C : la protection contre les termites, qui n'a pas été réalisé.

Dans le bâtiment C :

- l'intervention en terrasse, il s'agit de travaux complémentaires non prévus initialement (passage des gaines fluides en terrasse),
- un plancher collaborant, qui n'a pas été réalisé.

Dans les bâtiments B et C : le carottage pour fluides, qui n'a pas été réalisé.

Dans les bâtiments C et SEGPA : il s'agit de travaux complémentaires de sous œuvre qui n'ont pas été prévus au marché initial.

Un avenant antérieur n° 1 pour un montant de 33 696,99 € HT, soit 40 436,39 € TTC, un avenant antérieur n° 2 pour un montant de 38 277,73 € HT, soit 45 933,28 € TTC, un avenant antérieur n° 3, d'un montant de 28 523,45 € HT, soit 34 228,14 € TTC, ainsi que cet avenant n° 4 d'un montant de 8 459,31 € HT soit 10 151,17 € TTC porteraient le montant total du marché à 507 757,48 € HT, soit 609 308,98 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 27,32 % du montant initial du marché.

Lot n° 4 : menuiseries extérieures

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13068A-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise CVI pour un montant de 645 932,64 € HT, soit 775 119,17 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 3, il est prévu la création d'une allège pleine sur salle de travail de la SEGPA.

Un avenant antérieur n° 1 pour un montant de 13 782,00 € HT, soit 16 538,40 € TTC, un avenant antérieur n° 2 d'un montant de - 4 018,00 € HT, soit - 4 821,60 € TTC, ainsi que cet avenant n° 3 d'un montant de 1 188,00 € HT soit 1 425,60 € TTC porteraient le montant total du marché à 656 884,64 € HT, soit 788 261,57 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 1,70 % du montant initial du marché.

Lot n°5 : isolation extérieure - façade

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13069A-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise BATI, pour un montant de 506 987,37 € HT, soit 608 384,84 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 1, il est prévu :

Dans les bâtiments A, B, C et SEGPA :

- l'habillage en tableaux et linteaux qui n'a pas été réalisé,
- le traitement des tableaux de l'isolation thermique extérieure.

Dans le bâtiment B :

- une plus-value pour le renforcement des panneaux de dureté renforcée (Q4). Il s'agit d'une demande du bureau de contrôle en phase chantier sur la zone complémentaire du rez-de-chaussée,
- le démontage du bardage métallique.

Dans le bâtiment C :

- le façonné de recoupes sur l'ascenseur qui n'a pas été réalisé,
- le bardage de la gaine de l'ascenseur y compris la ventilation haute de gaine.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 1 927,44 €HT, soit 2 312,93 €TTC porterait le montant total du marché à 508 914,81 €HT, soit 610 697,77 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 0,38 % du montant initial du marché.

#### Lot n°6 : structure métallique - métallerie

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13070A-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise SOCAM pour un montant de 506 342,42 €HT, soit 607 610,90 €TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 4, il est prévu :

Dans le bâtiment C :

- une grille de 7 décimètres carrés qui n'a pas été réalisée,
- une trappe isolée en moins dans le bâtiment A et deux en plus dans le bâtiment B,
- le bardage double peau isolé qui n'a pas été réalisé par cette entreprise,
- la bavette basse qui n'a pas été réalisée,
- l'arrêt supérieur qui n'a pas été réalisé,
- les profils d'angles verticaux qui n'ont pas été réalisés,
- l'arrêt vertical rencontre mur qui n'a pas été réalisé,
- l'habillage d'encadrement des baies qui n'a pas été réalisé,
- la bavette d'appui des baies qui n'a pas été réalisée,
- la couverture cage d'ascenseur,
- la trappe d'accès en plancher qui était initialement supprimée, a été finalement réalisée,
- la réfection du couvert bac acier qui n'a pas été réalisée,
- les manchons pour la ventilation qui n'ont pas été réalisés,
- les tubes guide roues qui n'ont pas été réalisés,
- la main courante galvanisée rampe pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Dans les bâtiments A et SEGPA : le décalage de l'échelle à crinoline.

Dans la SEGPA :

- la porte de 2,22 x 3,35 qui n'a pas été réalisée,
- la porte de 2,22 x 2,15,
- une plus value sur la chaufferie pour intégration AF,
- la grille de 1,00 x 1,00 qui n'a pas été réalisée,
- la dépose d'une porte coulissante.

Pour les extérieurs :

- la signalétique d'entrée qui n'a pas été réalisée,
- l'augmentation du poids de la charpente des préaux relative aux études d'exécution et à la prise en compte de la réglementation sismique dans la note de calcul.

Un avenant antérieur n° 1 pour un montant de 3 014,65 € HT, soit 3 617,58 € TTC, un avenant antérieur n° 2 pour un montant de 3 881,26 € HT, soit 4 657,51 € TTC, un avenant antérieure n° 3 d'un montant de -3 986,13 € HT, soit - 4 783,36 € TTC ainsi que cet avenant n° 4 d'un montant de - 19 388,02 € HT, soit - 23 265,62 € TTC porteraient le montant total du marché à 489 864,18 € HT, soit 587 837,02 € TTC. Il s'ensuit une diminution de - 3,25 % du montant initial du marché.

#### Lot n° 7 : menuiseries intérieures bois

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13071A-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise SUSCILLON, pour un montant de 493 690,95 € HT, soit 592 429,14 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n°4, il est prévu :

Dans le bâtiment B :

- le déplacement du coffre-fort,
- un caisson d'habillage dans la salle de restaurant,
- une vitrine d'accueil,
- une plus value sur la modification de la prestation vitrine,
- des plans de sécurité complémentaire,
- des plans d'intervention dans la loge du gardien.

Dans le bâtiment C :

- une provision à déduire,
- un ébrasement en panneaux de fibres Medium Density Fiberboard (MDF),
- un habillage de la tête de murs,
- une banque d'accueil,
- un plan de travail d'étude,
- un passage des cages d'escaliers en espaces d'attente sécurisés.

Dans les bâtiments A, B, C et SEGPA : des patères portes manteaux qui n'ont pas été réalisées.

Dans la SEGPA :

- des trappes de visite pour les gaines techniques n'ont pas été réalisées,
- une signalétique directionnelle de tous les bâtiments.

Un avenant antérieur n° 1 pour un montant de 11 271,42 € HT, soit 13 525,70 € TTC. Un avenant antérieur n° 2 pour un montant de - 21 799,80 € HT, soit - 26 159,76 € TTC, un avenant antérieur n° 3 pour un montant de 15 753,85 € HT, soit 18 904,62 € TTC, ainsi que cet avenant n° 4, d'un montant de 27 770,67 € HT, soit 33 324,80 € TTC porteraient le montant total du marché à 526 687,09 € HT, soit 632 024,51 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 6,68 % du montant initial du marché.

#### Lot n° 8 : faux-plafond

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13072-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise MEUNIER INTRAMUROS, pour un montant de 301 184,85 € HT, soit 361 421,82 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 2, il est prévu :

Dans le bâtiment A : l'habillage EI60 de fers UPN 3 faces

Dans le bâtiment B :

- un plafond EI30 qui n'a pas été réalisé,
- un plafond EI30 avec isolant qui n'a pas été réalisé,
- un plafond "Parafon Hygien" (cuisine et zone self),
- un plafond EI60 en plus,
- un plafond en lames métalliques perforées qui n'a pas été réalisé,
- un plafond en dalles métalliques perforées,
- une joue de hauteur 0,50 mètre qui n'a pas été réalisée,
- la dépose et l'évacuation du plafond de la zone "agent accueil" et du porche d'entrée.

Dans le bâtiment B - SEGPA : le plafond en dalles minérales type Tonga.

Dans les bâtiments C + SEGPA : l'ossature du faux plafond et l'isolant.

Dans la SEGPA :

- le plafond EI 60 qui n'a pas été réalisé,
- un plafond EI 230 en plus,
- une ossature longue portée.

Un avenant antérieur n° 1 d'un montant de 700,00 € HT, soit 840,00 € TTC, ainsi que cet avenant n° 2 d'un montant de - 23 210,11 € HT, soit - 27 852,13 € TTC porteraient le montant total du marché à 278 674,74 € HT, soit 334 409,69 € TTC. Il s'ensuit une diminution de - 7,47 % du montant initial du marché.

#### Lot n° 9 : plâtrerie-peinture

Ce marché a été notifié sous le numéro 2014-13073A-00 le 19 février 2014 à l'entreprise AUBONNET & FILS, pour un montant de 450 067,35 € HT, soit 540 080,82 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 3, il est prévu :

Dans le bâtiment A :

- une reprise en parois qui n'a pas été réalisée,
- un nettoyage pendant les vacances de la Toussaint 2016,
- des préparations d'anciennes parois qui n'ont pas été réalisées,
- une reprise du faux plafond après la pose d'une cloison.

Dans le bâtiment B :

- un doublage coupe feu 1 heure sur la salle polyvalente et le local Voix Données Images (VDI),
- une compensation de l'habillage par doublage "placostyl" qui n'a pas été réalisée,
- une cloison de la zone "agent accueil" qui n'a pas été réalisée,
- une plus-value pour la peinture magnétique,
- une plus-value pour la peinture ardoise,
- une plus-value pour la peinture "soytec".

Dans le bâtiment C :

- la dépose du faux plafond dans la loge et la zone de circulation "hall/escalier",
- le doublage 1BA18 dans la salle polyvalente,
- la dépose d'une cloison existante au 1er étage,
- la création d'un placard technique,
- la peinture sur le placoplâtre et toile de verre,
- la condamnation provisoire d'un passage qui n'a pas été réalisée,
- une cloison provisoire,
- une cloison à la place des pavés de verre,
- un complément de caisson en placoplâtre pour caches les tuyaux,
- un doublage thermo acoustique qui n'a pas été réalisé,
- l'habillage du SAS devant l'ascenseur extérieur du rez-de-chaussée au 3ème étage, ainsi que l'embrasure "placostil" et la peinture.

Dans les bâtiments A et B : la peinture sur ouvrages métalliques qui n'a pas été réalisée.

Dans les bâtiments A et C : une plus-value pour la toile de verre sur les murs.

Dans les bâtiments B et C : le doublage de mur en BA 13 collées qui n'a pas été réalisé.

Dans les bâtiments A-B-C :

- l'habillage d'embrasures qui n'a pas été réalisé,
- le piquage et la réfection d'enduit de plâtre pour les 3 bâtiments,
- la fermeture de trémie dans le plancher qui n'a pas été réalisée.

Dans les bâtiments B et SEGPA : la peinture mate au plafond qui n'a pas été réalisée.

Dans les bâtiments B-C et SEGPA : des cloisons de gaines techniques.

Dans la SEGPA : l'ossature primaire suite à la suppression du plafond EI.

Un avenant antérieur n°1 pour un montant de 50 343,68 €HT, soit 60 412,42 €TTC, un avenant antérieur n° 2, pour un montant de - 8 035,71 €HT, soit - 9 642,85 €TTC, ainsi que cet avenant n° 3 d'un montant de - 10 230,35 €HT, soit - 12 276,42 €TTC porteraient le montant total du marché à 482 144,97 €HT, soit 578 573.96 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 7,13 % du montant initial du marché.

Lot n° 10 : sols souples

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13074A-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise AUBONNET & FILS, pour un montant de 201 157,56 €HT, soit 241 389,07 €TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 4, il est prévu :

La mise en conformité PMR sur les escaliers extérieurs des bâtiments A, B et C : le marquage des nez de marche par bande antidérapante, la peinture sur les contremarches, la fourniture et la pose de clous podotactiles vissés.

Dans le bâtiment B : dans la loge du gardien : la fourniture et la pose de sol déclassé, "sporisol" et la déduction des prestations initialement prévues.

Dans le bâtiment C :

- la pose de "F & P de sporisol" sous le PVC et la déduction des prestations initialement prévues,
- la reprise des escaliers cassés suite à l'intervention de l'entreprise RUDO.
- la réalisation de plots en béton dans les salles de technologie et l'habillage des plots par du PVC au 1er étage,
- des sols PVC en moins.

Un avenant antérieur n° 1 pour un montant de 24 057,60 €HT, soit 28 869.12 €TTC, un avenant antérieur n° 2 d'un montant de 17 598,66 €HT, soit 21 118,39 €TTC, un avenant antérieur n° 3 d'un montant de - 6 476.33 €HT, soit - 7 771,60 €HT, ainsi que cet avenant n° 4 d'un montant de 21 126,77 €HT, soit 25 352,12 €TTC porteraient le montant total du marché à 257 464,26 €HT, soit 308 957,11 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 27,99 % du montant initial du marché.

Lot n° 11 : carrelage faïences

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13075A-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise RHODANIENNE DE CARRELAGE pour un montant de 259 986,10 €HT, soit 311 983,32 €TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 4, il est prévu :

Dans le bâtiment B : la réalisation d'un socle carrelé sous le four (zone cuisine).

Dans le bâtiment C :

- la réalisation de socles carrelés sous paillasse au droit des fourreaux dans les salles des classes,
- le ragréage fibré qui n'a pas été réalisé.

Dans la SEGPA : un complément de carrelage et de faïence dans le local entretien.

Un avenant antérieur n° 1 pour un montant de 6 175,00 €HT soit 7 410,00 €TTC, un avenant antérieur n° 2 pour un montant de - 6 714,00 €HT, soit - 8 056,80 €TTC, un avenant antérieur n° 3 pour un montant de - 20 762,24 €HT soit - 24 914,69 €TTC ainsi que cet avenant n° 4 d'un montant de 3 123,90 €HT, soit 3 748,68 €TTC porteraient le montant total du marché à 241 808,76 €HT, soit 290 170,51 €TTC. Il s'ensuit une diminution de - 6,99 % du montant initial du marché.

Lot n°13 : électricité courants forts (CF) et courants faibles (cf)

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13077A-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise REVERCHON pour un montant de 787 630,00 €HT, soit 945 156,00 €TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 3, il est prévu :

- la mise en place d'un système d'interphonie/vidéophonie sur l'entrée principale et la livraison et d'un digicode sur le portillon du logement de fonction,
- le remplacement de la carte d'alimentation 24V de la centrale SSI,
- l'alimentation électrique des bornes Wifi demandées par le pôle éducation et des transformateurs pour la GTB.

Un avenant antérieur n° 1 d'un montant de 27 215,00 € HT, soit 32 658,00 € TTC, un avenant antérieur n° 2 pour un montant de 5 030,00 € HT, soit 6 036,00 € TTC, ainsi que cet avenant n° 3 d'un montant de 13 710,95 € HT, soit 16 453,14 € TTC porteraient le montant total du marché à 833 585,95 € HT, soit 1 000 303,14 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 5,83 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 23 septembre 2016, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion des modifications des marchés publics des lots n° 2, 7, 9, 10, 13 ; un extrait de cet avis de la commission d'appel d'offres est joint au dossier.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits avenants, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

## DECIDE

### 1° - Approuve :

a) - l'avenant n° 4 au marché n° 2013-13066A-00 conclu avec l'entreprise PAQUIEN pour la reconstruction du collège Jean-Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or - Lot n° 2 : gros oeuvre. Cet avenant n° 4 d'un montant de 8 459,31 € HT, soit 10 151,17 € TTC porte le montant total du marché à 507 757,48 € HT, soit 609 308,98 € TTC,

b) - l'avenant n° 3 au marché n° 2013-13068A-00 conclu avec l'entreprise CVI pour la reconstruction du collège Jean-Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or - Lot n° 4 : menuiseries extérieures. Cet avenant n° 3 d'un montant de 1 188,00 € HT, soit 1 425,60 € TTC porte le montant total du marché à 656 884,64 € HT soit 788 261,57 € TTC,

c) - l'avenant n° 1 au marché n° 2013-13069A-00 conclu avec l'entreprise BATI pour la reconstruction du collège Jean-Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or - Lot n° 5 : isolation extérieure - façades. Cet avenant n° 1 d'un montant de 1 927,44 € HT, soit 2 312,93 € TTC porte le montant total du marché à 508 914,81 € HT, soit 610 697,77 € TTC,

d) - l'avenant n° 4 au marché n° 2013-13070A-00 conclu avec l'entreprise SOCAM pour la reconstruction du collège Jean-Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or - Lot n° 6 : structure métallique. Cet avenant n° 4 d'un montant de - 19 388,02 € HT, soit - 23 265,62 € TTC porte le montant total du marché à 489 864,18 € HT, soit 587 837,02 € TTC,

e) - l'avenant n° 4 au marché n° 2013-13071A-00 conclu avec l'entreprise SUSCILLON pour la reconstruction du collège Jean-Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or - Lot n° 7 : menuiseries intérieures bois. Cet avenant n° 4 d'un montant de 27 770,67 € HT, soit 33 324,80 € TTC porte le montant total du marché à 526 687,09 € HT, soit 632 024,51 € TTC,

f) - l'avenant n° 2 au marché n° 2013-13072-00 conclu avec l'entreprise MEUNIER INTRAMUROS pour la reconstruction du collège Jean-Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or - Lot n° 8 : faux-plafonds. Cet avenant n° 2 d'un montant de - 23 210,11 € HT, soit 27 852,13 € TTC porte le montant total du marché à 278 674,74 € HT, soit 334 409,69 € TTC,

g) - l'avenant n° 3 au marché n° 2014-13073A-00 conclu avec l'entreprise AUBONNET & FILS pour la reconstruction du collège Jean-Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or - Lot n° 9 : plâtrerie-peinture. Cet avenant n° 3 d'un montant de - 10 230,35 € HT, soit - 12 276,42 € TTC porte le montant total du marché à 482 144,97 € HT, soit 578 573,96 € TTC,



h) - l'avenant n° 4 au marché n° 2013-13074A-00 conclu avec l'entreprise AUBONNET & FILS pour la restructuration du collège Jean-Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or - Lot n° 10 : sol souple. Cet avenant n° 4 d'un montant de 21 126,77 €HT, soit 25 352,12 €TTC porte le montant total du marché à 257 464,26 €HT, soit 308 957,11 €TTC,

i) - l'avenant n° 4 au marché n° 2013-13075A-00 conclu avec l'entreprise RHODANIENNE DE CARRELAGE pour la restructuration du collège Jean-Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or - Lot n° 11 : carrelage faïences. Cet avenant n° 4 d'un montant de 3 123,90 €HT, soit 3 748,68 €TTC porte le montant total du marché à 241 808,76 €HT, soit 290 170,51 €TTC,

j) - l'avenant n° 3 au marché n° 2013-13077A-00 conclu avec l'entreprise REVERCHON pour la restructuration du collège Jean-Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or - Lot n° 13 : électricité CF et cf. Cet avenant d'un montant de 13 710,95 €HT, soit 16 453,14 €TTC porte le montant total du marché à 833 585,95 €HT, soit 1 000 303,14 €TTC.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdits avenants.

**3° - La dépense** totale prélevée sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - compte 231 73 12 - fonction 221 - opération n° 0P34O3353A, dans la limite de l'autorisation de programme individualisée affectée à cette opération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2016.**